

PAGE 1

♦ **La révision de la Politique Nationale de l'Emploi en discussion au Patronat**

PAGE 2

♦ **Suivi des investissements au Burkina : Bientôt un Observatoire Statistique des investissements**

♦ **Rencontre Gouvernement/ secteur privé 2015 : l'accès aux financements des PME/ PMI au centre des discussions**

PAGE 3

♦ **Journée de l'entreprenariat burkinabé 2015: la compétition des plans d'affaires lancée**

PAGE 4

♦ **Journée de diffusion des comptes extérieurs 2013 du Burkina Faso**

PAGE 5

♦ **Insertion socioprofessionnelle: un programme pour améliorer l'employabilité des jeunes diplômés**

PAGE 6

♦ **Cinquième session du Comité National de Validation (CNV) du mécanisme Pré-FIE du Programme d'Appui au Secteur Forestier (PASF)**

PAGE 7

♦ **Mobilisation de ressources des organisations patronales une préoccupation : quelles sont les solutions ?**

PAGE 8

♦ **Code minier : les points de désaccords en discussion**

La révision de la Politique Nationale de l'Emploi en discussion au Patronat



Le jeudi 12 mars 2015, le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) a reçu une délégation de trois (03) personnes du Bureau International du Travail (BIT) composée de Monsieur Dramane HAIDARA, Directeur Adjoint du Bureau de l'OIT/Dakar, Madame Miranda Kwong et de Jean Paul BARBIER tous deux de BIT Genève.

Cette rencontre présidée par le Secrétaire chargé de l'information et porte-parole du Bureau du CNPB Monsieur Harouna TOGOYENI avait pour objectif de faire le point sur les travaux de la révision de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) du Burkina Faso. Monsieur TOGOYENI avait à ses côtés Madame Philomène YAMEOGO, Secrétaire Générale du CNPB et le Docteur NAKOULMA Désiré, Secrétaire chargé de la formation, de l'orientation, de l'assistance aux membres et représentations régionales du CNPB.

Dans son mot de bienvenue, Monsieur Harouna TOGOYENI a remercié la délégation pour cette initiative et salué les efforts du BIT pour la promotion de l'emploi au Burkina Faso.

Dans son intervention, le Directeur Adjoint du Bureau de l'OIT/Dakar a indiqué que le Burkina Faso a élaboré la PNE en 2008 afin de relever les défis en matière de l'emploi. Il a souligné que pendant l'élaboration de la PNE, le Gouvernement avait demandé son évaluation à mi-parcours et les résultats de cette évaluation ont montré qu'il n'y a pas eu d'avancées notables dans sa mise en œuvre.

Il a précisé que l'objectif de cette mission est de discuter avec les différents partenaires afin de recueillir leurs attentes dans la révision de la PNE en cours.

Il a souligné que le Ministère de l'économie et des Finances a défini douze(12) secteurs de planification au niveau du Burkina où l'emploi doit être pris en compte. Selon lui ces secteurs de planification doivent prendre en compte trois secteurs clés à savoir l'emploi, l'économie et les finances.

Poursuivant, il a souhaité connaître les préoccupations spécifiques du Patronat Burkinabé par rapport aux questions d'emploi. Reprenant la parole Monsieur TOGOYENI a indiqué que les questions liées à l'emploi sont connues mais la question est de savoir comment faire en sorte que l'emploi soit pris en compte dans les différents ministères reste une équation.

L'équipe du Patronat a regretté l'absence de ressources conséquentes pour la mise en œuvre de la PNE et a suggéré la réalisation d'un état des lieux du Programme Spéciale de Création d'Emploi pour les Jeunes et Femmes (PSCE/JF) et le reversement intégral de la Taxe Patronale d'Apprentissage (TPA) contribuer au financement de la PNE.

La nécessité de faire le lien entre emploi et formation a été soulignée, la question de l'emploi doit être résolue en aval en formant les créateurs d'emploi et non les demandeurs d'emploi.

Monsieur Dramane HAIDARA a salué la pertinence des propositions du patronat et a indiqué qu'une étude sur la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la PNE est prévue en Avril 2015. Il a invité le Patronat à saisir cette occasion pour faire prendre en compte toutes ses attentes en la matière.

Monsieur TOGOYENI tout en remerciant la délégation pour sa visite au Patronat l'a rassurée du suivi du dossier par les services techniques du CNPB.

Suivi des investissements au Burkina : Bientôt un Observatoire Statistique des investissements

L'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) a organisé le 3 mars 2015 une réunion d'information des structures partenaires sur l'opérationnalisation de l'observatoire statistique sur les investissements.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation de l'observatoire statistique des investissements. Depuis une décennie, le Burkina Faso a entrepris de vastes réformes visant à créer un environnement propice aux affaires et dans lequel le secteur privé est appelé à jouer

un rôle moteur. C'est ainsi que plusieurs mesures législatives et réglementaires ont été prises pour encourager la création, le développement des entreprises et attirer des investisseurs.

Avec la création du Conseil Présidentiel pour l'Investissement (CPI), il est apparu nécessaire de disposer d'un dispositif de suivi des investissements réalisés au Burkina. Aussi, le secrétariat permanent du CPI a entrepris des démarches auprès de l'INSD pour mener la réflexion sur la mise en place d'un tel dispositif.

L'option retenue est de créer une cellule

qui regroupe toutes les structures productrices de l'information sur les investissements et qui élaborera périodiquement un rapport sur les investissements réalisés au Burkina Faso.

Cette cellule appelée Observatoire statistique sur les investissements sera logée au sein de l'INSD et constituera une base de données sur les investissements.

Des conventions de partenariat seront signées entre l'INSD et les structures partenaires pour l'échange de données pour le suivi des investissements.

Rencontre Gouvernement/secteur privé 2015 : l'accès aux financements des PME/PMI au centre des discussions



La capitale économique du Burkina, Bobo Dioulasso a abrité le 27 avril 2015, la 14^{ème} rencontre Gouvernement /Secteur privé sous le thème « *la problématique du financement des PME/PMI au Burkina Faso : Enjeux défis et perspectives* ».

La cérémonie d'ouverture de la rencontre a été présidée par son Excellence Monsieur le Premier Ministre Yacouba Isaac ZIDA qui avait à ses côtés, le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat Monsieur Hyppolite DAH, le Ministre de l'Economie et des Finances Monsieur Jean Gustave SANON, le représentant du Président de la Délégation Spéciale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Monsieur Adama TRAORE, le représentant du Président du Conseil National du Patronat Burkinabé, Monsieur Elie Justin OUEDRAOGO.

Les travaux de la rencontre ont débuté par une présentation du rapport de mise en œuvre des recommandations issues de la 13^{ème} édition de la rencontre, faite par le Président du Comité Technique Paritaire (CTP), Monsieur Sibiri SANOU.

Cette présentation a été suivie de la présentation relative au thème de la rencontre par Monsieur Sidiki SOUBEIGA, consultant. Ce dernier après avoir fait l'état des lieux de l'offre et de la demande de services financiers au Burkina, a mis l'accent sur les difficultés d'accès des PME aux financements. A la lumière de ces difficultés, il a formulé des recommandations en vue d'améliorer l'accès au crédit des PME.

Le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) par la voix de son porte-parole Monsieur TOGUYENI Harouna, a pour sa part, réitéré toute sa gratitude

et ses remerciements à son Excellence Monsieur le 1^{er} ministre et au Gouvernement de la transition, pour avoir bien voulu organiser cette rencontre, malgré leur calendrier chargé.

Après avoir salué la mémoire des martyrs de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, il est revenu sur la situation des entreprises marquée par une recrudescence des conflits sociaux. Toute chose qui n'est pas de nature à rassurer les investisseurs et à relancer l'économie. Aussi, le CNPB a salué le dernier discours à la nation du premier Ministre qui réaffirme l'autorité de l'Etat et la détermination du Gouvernement à mettre fin aux revendications et actions désorganisées et illégales d'infrastructures et du capital humain.

Poursuivant, il a rappelé au Gouvernement de la transition, l'engagement qui avait été pris de mettre en place un cadre de dialogue Gouvernement /Patronat, qui loin d'être une rencontre Gouvernement /secteur privé bis, permettra de rétablir l'équilibre de dialogue entre l'Etat et les partenaires sociaux. Tout en exprimant l'engagement des employeurs à accompagner la transition, il a exprimé leur frustration d'avoir été mis à l'écart du processus de la transition.

➔
(Suite p.3)

(suite de la page 2)

Revenant au thème de la rencontre, il a livré les propositions du Patronat Burkinabé pour faciliter l'accès des PME au



financement qui sont entre autres :

- ◆ encourager le développement des mécanismes de garantie et de cautionnement mutuel ;

- ◆ améliorer la gestion des petites et moyennes entreprises à travers le renforcement des capacités managériales de leurs dirigeants ;
- ◆ procéder au renforcement des capacités du guichet unique du foncier afin de réduire les délais de délivrance des titres fonciers ainsi que leur coût ;
- ◆ promouvoir l'accès des PME au marché financier régional à travers la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Pour finir, il a souhaité que le Gouvernement puisse se pencher sérieusement sur les préoccupations du secteur privé que les groupements professionnels membres approfondiront dans leurs interventions.

Journée de l'entrepreneuriat burkinabé 2015: la compétition des plans d'affaires lancée

La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) a lancé officiellement le mardi 3 mars à son siège l'édition 2015 de la Compétition des plans d'affaires (COPA).

Cette cérémonie a été placée sous la Présidence du Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat (MICA), Monsieur Bernard ZOUGOURI qui avait à ses côtés le Coordonnateur pays de Technoserve, Monsieur Alexis ANOUAN et du Directeur Général Adjoint de Coris Bank, Monsieur Diakarya OUATTARA.

La COPA rentre dans le cadre des Journées de l'Entrepreneuriat Burkinabé (JEB) qui est à sa 10^e année. Son objectif est de permettre à tout porteur de projet quels que soient le sexe, la catégorie socio-professionnelle, le secteur d'activités de trouver une opportunité pour se faire accompagner dans la mise en œuvre de son projet par les moyens techniques et/ou financiers. En huit éditions, La COPA a reçu 3585 plans d'affaires pour 200 lauréats avec un volume financier des prix accordés estimés à 857 984 197 F CFA et 1819 emplois créés. L'édition précédente a primé 33 porteurs de projets pour un financement global de 127 178 710 F CFA.

Pour 2015, la compétition innove en insérant la diaspora burkinabé à l'événement mais aussi aux jeunes en fin de formation

ou diplômés. Il s'agit de permettre à tout porteur de projet d'entreprise burkinabé vivant hors du pays de développer une activité économique en phase avec les besoins d'investissements privés du projet pôle de croissance de Bagré.

Les critères de sélection des plans d'affaires sont affinés à chaque édition par les membres du jury. Les principaux critères sont entre autres : la pertinence du projet, la rentabilité, la faisabilité technique et financière et l'impact économique et social.

La MEBF encourage les projets qui font la part belle à l'économie verte, la production agricole, animale, halieutique et végétale, les Technologies de l'information et de la Communication, aux innovations technologiques dans le domaine de la transformation et de la commercialisation ; les services innovants, etc.

Cependant, sont exclus de la COPA, tous les projets ayant été primés au cours des concours précédents, les projets qui appartiennent à 100% à des étrangers et ceux dont l'exploitation entraîne une forte pression sur les ressources naturelles.

L'un des partenaires de la MEBF, Technoserve par la voix de son coordonnateur pays, Alexis Anouan a, au cours de son allocution, relevé les résultats probants de la MEBF dans la mise en œuvre conjointe du programme COPA.

En effet, Technoserve a démarré deux ans

plus tôt une initiative conjointe avec la MEBF grâce à l'appui technique et financier de la Fondation Argidius. «Booster votre entreprise» offre une opportunité à la MEBF avec la COPA de pouvoir accompagner durablement les porteurs de projets. «De juillet 2013 à octobre 2014, ce sont 35 entrepreneurs qui sont accompagnés pour la mise en œuvre de leurs projets. A ce jour, 7 entrepreneurs parmi les 35 accompagnés ont pu mobiliser 102 652 500 F CFA auprès des banques et établissements financiers de la place. De façon globale, les 35 entrepreneurs ont pu maintenir ou créer 213 emplois», a indiqué Alexis Anouan. Cependant, les difficultés de financements pour la mise en œuvre des meilleurs projets se font de plus en plus récurrents d'où son appel aux Partenaires techniques et financiers, aux institutions régionales et africaines, aux banques et établissements financiers.

La Fondation Coris Bank a certainement compris toutes les difficultés auxquelles font face les jeunes en fin de formation désireux de se lancer dans l'entrepreneuriat. Elle a mis en place une enveloppe financière de 500 000 000 F CFA sur cinq (05) ans qui sera gérée par la MEBF. Cette somme servira à primer les meilleurs projets, sous-tendus par l'esprit Coris, a laissé entendre le directeur général adjoint de Coris Bank, Diakarya Ouattara. Cet esprit porte en un mot sur l'esprit entrepreneurial, a-t-il dit.

Journée de diffusion des comptes extérieurs 2013 du Burkina Faso



Le mardi 31 mars 2015 dans la salle de conférences de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF), la direction nationale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour le Burkina a organisé la journée de diffusion des comptes extérieurs 2013 du Burkina Faso.

Cette rencontre qui avait pour objectif de diffuser les comptes extérieurs de l'année 2013 du Burkina et d'échanger sur les investissements directs étrangers dans les pays de l'UEMOA a été présidée par le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique **Monsieur** Naby Abraham OUATTARA, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Jean Gustave SANON, Président statutaire du comité de la Balance des Paiements. Il avait à ses côtés le Directeur National de BCEAO, Monsieur Charles Luanga KI-ZERBO.

Dans son discours d'ouverture, le Directeur Général du Trésor et la Comptabilité Publique a indiqué que les comptes extérieurs d'un pays consistent à jeter un regard sur les performances d'une économie. Il a souligné que la Balance des Paiements de l'année 2013 a été marquée par une croissance de l'ordre de 5% au niveau de l'UEMOA et une augmentation de la production des cultures de rente au niveau national et le ralentissement des investissements en 2014. Il a renouvelé aux responsables d'entreprises leur collaboration à la production des statistiques économi-

ques et financières et les a invité à accueillir les agents enquêteurs pour la collecte de données.

Pour donner un aperçu des comptes et des investissements, des communications ont été présentées au profil des participants, à savoir :

- ◆ les investissements directs étrangers dans les pays de l'UEMOA ;
- ◆ les notions fondamentales de la méthodologie d'élaboration de la balance des paiements et de la position extérieure globale selon la sixième édition du manuel du Fonds Monétaire International (FMI) ;
- ◆ l'analyse des résultats de la balance des paiements 2013.

Les Investissements Directs Etrangers (IDE) ont atteint un taux de croissance moyenne annuelle de 16% au cours de la dernière décennie et constituent la deuxième source de financement de l'espace UEMOA car depuis 2009, le volume des IDE se maintient autour de 3% du PIB.

Les principaux capitaux proviennent de la zone euro concurrencée par l'Afrique et l'Asie avec une forte concentration dans les secteurs des mines, des télécommunications, des industries, des intermédiaires financiers dont l'apport à la croissance économique est en moyenne de 35%.

les facteurs déterminants de l'afflux des IDE sont entre autres : la croissance économique dans les pays en développement, la taille du marché intérieur de l'union, la stabilité politique, le cadre juridique et réglementaire, la disponibilité d'infrastructures et du capital humain.

Au titre de la méthodologie d'élaboration de la balance des paiements, quelques changements ont été opérés pour permettre la mise en cohérence des données relatives aux actifs et aux passifs financiers avec la mise en place d'un nouveau dispositif comportant 90 supports de col-

lecte de données contre 54 supports pour l'ancien dispositif.

La BCEAO a développé une nouvelle application informatique qui permet de collecter et de sauvegarder les données économiques.

En ce qui concerne la Position Extérieure Globale (PEG), il note qu'en plus de la balance des paiements qui récence les flux de transactions, la sixième édition du manuel du FMI a prévu l'élaboration d'une Position Extérieure Globale qui est un compte de bilan recensant les stocks actifs et passifs financiers d'un pays à une date donnée. En fin 2013, la PEG du Burkina Faso a connu une détérioration de 26,6% consécutive à un gonflement du stock de passifs plus important que l'augmentation du stock.

L'analyse les résultats de la balance des paiements du Burkina Faso en 2013 a montré que le solde de la balance des paiements courants est ressorti déficitaire de plus de 664 milliards de FCFA contre un excédent de plus de 82 milliards de FCFA en 2012 soit une détérioration de 581 milliards de FCFA. Le compte financier et le compte de capital ont respectivement dégagé une amélioration de 344,6 milliards de FCFA et un solde excédentaire de 238 milliards par rapport à l'année 2012.

La détérioration du solde de la balance des paiements du Burkina Faso en 2013, surtout la balance des biens est due aux effets conjugués du repli des exportations et de l'augmentation des importations. Le solde excédentaire du compte de capital s'explique cependant par un afflux important de capital au profit des résidents burkinabè.

De même, l'amélioration du solde du compte financier s'explique en partie par un afflux d'investissements directs étrangers au cours de l'année 2013 et notamment dans les secteurs des mines, de l'intermédiation financière et du commerce.

LISEZ ET FAITES LIRE LE PATRONAT.NET

Insertion socioprofessionnelle: un programme pour améliorer l'employabilité des jeunes diplômés



Après deux ans de suspension, l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) a procédé au lancement officiel de la huitième édition du programme d'appui à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes diplômés en fin de cycle des universités, écoles et instituts supérieurs (PA/ISJD). C'était le jeudi 30 avril 2015 à la salle de conférence de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso.

Cette cérémonie a été présidée par le Ministre de la Jeunesse et de la Formation Professionnelle de l'Emploi, Docteur Salifou DEMBELE qui avait à ses côtés Monsieur Elie OUEDRAOGO représentant Monsieur Birahima NACOLMA, Président du Conseil National du Patronat Burkinabé parrain de la présente cérémonie et Monsieur Salifou BANISSI délégué spécial de la commune de Ouagadougou.

Initié conjointement depuis 2006 par le ministère de la Jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi et celui des Enseignement Secondaire et supérieur, le PA/ISJD a pour objectif d'accroître l'employabilité des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

qu'en milieu urbain, le chômage des jeunes de 15 à 24 ans est estimé à 14,4% et les statistiques indiquent qu'il s'accroît avec le niveau d'instruction. Il touche 29,4% des jeunes de 15 à 25 ans ayant le niveau de l'enseignement supérieur ce qui traduit les difficultés d'insertion socioprofessionnelle que rencontrent les jeunes diplômés.

Une solution telle que ce programme est salutaire dans ce sens qu'il cible la frange de la jeunesse, la plus touchée par le chômage. a-t-il précisé.

Ainsi, il a félicité le gouvernement pour avoir :

- Adopté en mars dernier, le programme socioéconomique d'urgence de la transition dont l'un des volets est le soutien aux initiatives économiques des jeunes ;

- relancé cette année, le programme d'appui à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes diplômés des universités, écoles et instituts enfin de cycle.

Terminant ses propos, Monsieur OUEDRAOGO a exhorté les jeunes diplômés

universitaires à participer de bout en bout aux activités du programme en observant les qualités telles que la ponctualité, l'assiduité et la discipline. Quant aux employeurs, il leur a demandé d'accueillir à bras ouverts ces jeunes diplômés retenus pour le programme en leur offrant des opportunités pouvant aboutir à leur insertion socioprofessionnelle.

Il a indiqué

qu'en milieu urbain, le chômage des jeunes de 15 à 24 ans est estimé à 14,4% et les statistiques indiquent qu'il s'accroît avec le niveau d'instruction. Il touche 29,4% des jeunes de 15 à 25 ans ayant le niveau de l'enseignement supérieur ce qui traduit les difficultés d'insertion socioprofessionnelle que rencontrent les jeunes diplômés.

Une solution telle que ce programme est salutaire dans ce sens qu'il cible la frange de la jeunesse, la plus touchée par le chômage. a-t-il précisé.

Allant dans le même sens que le parrain, il a invité les jeunes bénéficiaires à contribuer au succès du programme à travers leur implication totale dans la mise en œuvre de ses activités, autant lors des sessions de formation que durant la période de stages au sein des structures d'accueil.

Il faut noter que le programme s'appuie sur trois composantes à savoir:

- le développement des stages d'initiatives à la professionnelle ;
- la formation en entrepreneuriat ;
- la formation en techniques de recherche d'emplois.

Depuis 2006, ce sont près de 6600 jeunes diplômés des universités, écoles et instituts en fin de cycle qui ont bénéficié de l'appui de l'Etat. L'inscription pour cette huitième édition débute le 30 avril 2015 et prendra fin le 30 septembre 2015.

Le PA/ISJD-2015 est financé par l'Etat burkinabé à hauteur de 500 millions de FCFA.

Recevez régulièrement par mail notre bulletin , en envoyant « patronat.net » à l'adresse ci-dessous

infos@patronat.bf

Cinquième session du Comité National de Validation (CNV) du mécanisme Pré-FIE du Programme d'Appui au Secteur Forestier (PASF)



Organisée par le Ministère en charge de l'Environnement, c'est dans la salle de conférence Liptako Gourma que s'est tenu la cinquième session du Comité National de Validation (CNV) du mécanisme Pré-FIE du PASF le jeudi 26 mars 2015.

La présente session a été Présidée par le Conseiller Technique du Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques, Monsieur Salomon DILEMA, représentant le Secrétaire Général, Président du CNV.

Il avait à ses côtés Monsieur le Coordonnateur National du Programme d'Appui au Secteur Forestier (PASF) et de Madame la Représentante de la Coopération Luxembourgeoise, représentant les Partenaires Techniques et Financiers. Cette cinquième session a connu la participation de plus d'une trentaine de membres statutaires et observateurs venus de l'ensemble des départements ministériels concernés par la problématique de l'environnement, des ONG/Association et des structures d'appui au secteur privé au premier rang desquelles figure le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB).

Elle avait pour objectif de :

- ◆ examiner les résultats de l'analyse administrative, technique et financière des projets du deuxième appel à projets Pré-FIE ;
- ◆ apprécier les pré-allocations des CRS des régions des Hauts Bassins, du Centre Ouest et du Nord ;
- ◆ valider les listes des projets retenus pour financement par région.

Dans les différentes communications présentées aux participants au courant de la journée, l'on retient pour l'essentiel que le premier appel à projets a porté sur une envelop-

pe globale de 825 millions FCFA pour les deux régions pilotes, Hauts Bassins et Centre Ouest. Cet appel à projets était ouvert à l'ensemble des acteurs du secteur Forêt-Environnement notamment les services techniques, les communes, le secteur privé, les ONG/Associations et les institutions de recherche.

Il portait sur 4 domaines éligibles :

- ◆ Gestion durable des ressources forestières (aménagement, conservation, reboisement / agroforesterie et valorisation des Produits Forestiers Ligneux (PFL) ;
- ◆ Adaptation aux changements climatiques ;
- ◆ Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) ;
- ◆ Recherche forestière et environnementale.

Sur le plan quantitatif, 68 projets locaux ont été validés et sont en cours d'exécution pour un montant de 935 millions FCFA y compris les apports des promoteurs dans ces deux régions. Ces projets contribuent à l'atteinte des objectifs Programme National du Secteur Rural (PNSR) et du MEDD dans les deux régions pilotes.

Sur le plan qualitatif, le pré-FIE permet d'appuyer concrètement la décentralisation de la gestion forestière, la gestion participative des forêts publiques, le développement des initiatives associatives/ ONG dans les domaines du reboisement, les changements climatiques ou les produits forestiers non ligneux (PFNL).

En termes d'avancement financier, en fin Février 2015, le pré-FIE a décaissé 61 % des fonds alloués par les comités régionaux et nationaux, soit 501.923.771 FCFA à 9 mois d'exécution des projets.

Le lancement du deuxième appel à projets a été effectué en Juillet 2014 avec une enveloppe de 1,2 milliard, répartie également entre 3 régions pilotes à savoir les Hauts Bassins, le Centre Ouest et le Nord. Ainsi cet appel à projets a enregistré 476 demandes de subvention, dont 129 dossiers pour les promoteurs privés et 239 dossiers pour les associations/ONG. Le taux d'ingébilite des promoteurs privés s'élevait à 58% contre un taux d'ingébilite de 44% pour les Associations/ONG, 52% pour les services techniques

et 29% pour les communes. Les Privés voient leur enveloppe initiale fortement réduite de 200 millions de FCFA du fait du faible nombre de dossiers déposés aux guichets ouverts à leur statut (guichet Produit Forestier Ligneux ou Aménagement) qui représentaient le plus important guichet du Pré-FIE en termes de financement.

Après analyse des projets présélectionnés par les CRS pour chaque région par sous-guichet ainsi que les réallocations, le CNV a pris les décisions ci-après par région:

- ◆ la validation de 17 projets proposés par le CRS de la Région du Nord pour un montant total de 401 364 935 FCFA ;
- ◆ la validation de 39 projets proposés par le CRS de la Région du Centre Ouest pour un montant total de 402 835 159 FCFA ;
- ◆ la validation de 32 projets proposés dans la région des Hauts Bassins pour un montant total de 339 067 792 FCFA.

Suite à ces communications, les participants ont fait des échanges et des recommandations. Le Représentant du Conseil National du Patronat pour sa part a fait des recommandations suivantes :

- ◆ la révision par le FIE de sa stratégie de communication, notamment pour les sous-guichets qui ont reçu peu de dossiers et faire un effort particulier vers les groupes-cibles concernés par ces sous-guichets ;
- ◆ l'augmentation du plafond des subventions pour les groupements et associations dans le cadre des projets d'aménagement forestier ;
- ◆ le FIE doit réfléchir au statut des groupements. Dans la pratique, il y a peu de différence entre les groupements et les associations, il faut donc réfléchir à les mettre sur un même pied en termes d'accessibilité au FIE (taux et nature d'apport promoteur notamment), cela peut contribuer aussi à attirer plus de promoteurs groupements à faibles moyens contributifs.

Consulter le site du CNPB: www.patronat.bf

Mobilisation de ressources des organisations patronales, une préoccupation : quelles sont les solutions ?



Du 24 au 26 février 2015, le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) a participé à Dakar au Sénégal, à un atelier régional sur la mobilisation de ressources par les organisations d'employeurs.

Présidée par Monsieur François MURANGIRA, Directeur de l'Equipe d'Appui Technique au Travail Décent du Bureau de l'OIT à Dakar qui avait à ses côtés Monsieur Aristide Tino ADEDIRAN, Vice Président du Conseil National du Patronat du Sénégal (CNP-Sénégal) et de Monsieur Ousseine DIALLO, Secrétaire Exécutif de la FOPAO, l'objectif de cet atelier était de renforcer les capacités des organisations patronales membres de la Fédération des Organisations Patronales de l'Afrique de l'Ouest (FOPAO) à mieux répondre aux besoins de leurs membres et servir leurs intérêts, par le renforcement des compétences de leurs dirigeants et/ou personnel en matière de mobilisation de ressources

Monsieur François MURANGIRA dans son discours d'ouverture a indiqué que la mobilisation de ressources représente un défi majeur pour la plupart des organisations d'employeurs de la région. Il a souligné que l'autonomie financière des organisations d'employeurs est une condition nécessaire à leur indépendance vis-à-vis de toute autre autorité que celle de leurs membres. Les ressources générées par les cotisations sont souvent faibles voire inexistantes. Les organisations doivent donc faire preuve de créativité et saisir toutes les opportunités pour accroître l'intérêt de leurs membres en développant les services, rechercher des mécanismes innovants ou mobiliser des financements auprès de partenaires nationaux ou internationaux.

Durant trois (3) jours, des communications, des partages d'expérience et des travaux pratiques ont été au programme de l'atelier.

Pour l'essentiel des communications, on note que la mobilisation de ressources est un processus qui consiste à réunir tous les moyens nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action de l'organisation.

Une bonne planification de la mobilisation des ressources nécessite de faire le diagnostic des ressources. Cela se traduit par une comparaison de l'évolution des revenus de l'OE avec les besoins de financement des activités, l'analyse de l'impact du manque de ressources sur les résultats et l'analyse de la structure de financement des activités. Ce diagnostic est suivi par le développement d'une stratégie de mobilisation des ressources qui doit définir des objectifs réalistes de mobilisation de ressources et un calendrier. En termes d'objectifs, il s'agit entre autres :

- ◆ d'obtenir une base de financement stable et viable ;

- ◆ de diversifier les sources de financement ;
- ◆ d'obtenir des financements prévisibles pour une bonne planification des activités ;
- ◆ d'explorer des sources de financement alternatives pour réduire la dépendance à l'égard de financements traditionnels ;

Pour ce qui est de la mobilisation des ressources internes, on note que les sources principales de revenus des membres sont constituées de cotisations des adhérents, des revenus tirés de la fourniture de services aux membres et les autres revenus provenant de la coopération technique, des accords de partenariat, des subventions, des intérêts et revenus de placement, locations etc.

Au titre de cotisations des adhérents, les OE doivent déterminer correctement la structure des cotisations. Si les cotisations sont trop élevées, les grandes entreprises et les secteurs clés seulement paieront et cela peut compromettre la représentativité et l'influence de l'organisation. Mais lorsque les cotisations sont trop basses, la fonction essentielle de promotion des OE peut être compromise et elles feront face au manque de ressources pour financer les activités de base.

Au titre des revenus tirés de la fourniture de services aux membres et les autres revenus provenant de la coopération technique, les organisations doivent baser leurs services sur la demande. En parallèle, elles doivent s'assurer que l'association a la capacité de le faire en matière de ressources humaines, financières, techniques et adapter le service aux clients/membres. Pour ce faire, des enquêtes doivent être développées sur les clients/membres pour évaluer les services et connaître leurs besoins et leurs attentes.

Pour la mobilisation des ressources externes, les organisations d'employeurs doivent s'intéresser aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF), connaître les PTF, leurs documents, leur calendrier, leurs contraintes, leur langage et de bien communiquer sur les travaux et réflexions. Il faut déterminer en quoi nos réalisations peuvent apporter aux programmes des donateurs.

Pour cela les organisations patronales doivent :

- ◆ avoir un plan Stratégique disponible et diffusé ;
- ◆ se positionner de façon stratégique au niveau des tribunes des PTF ;
- ◆ avoir une bonne stratégie de communication ;
- ◆ avoir une bonne connaissance des PTF ;
- ◆ besoins en ressources et contributions identifiés

Pour les Techniques de mobilisation de ressources et de l'élaboration d'une note conceptuelle, les participants ont été invités à consulter régulièrement le site web de la Délégation de l'Union Européenne (DUE) car les Appels à propositions et les appels d'offres y sont régulièrement publiés. Les priorités stratégiques de l'UE en Afrique de l'Ouest portent sur la promotion de l'emploi, l'amélioration des infrastructures, la bonne gouvernance, le développement du secteur privé et l'intégration régionale.

Le processus d'un Appel à propositions de l'UE dure environ 18 mois et va de la publication de l'appel à propositions au début du projet sélectionné. Les actions à réaliser au cours du processus vont de l'évaluation des propositions, la mobilisation des experts externes par la Commission de l'UE, la formation des experts à la formulation des recommandations de financement et la décision de la commission.



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÉ

*L'union fait la force,
ensemble nous pour un développement durable !*

1221 Avenue du Dr KWAME N'krumah - 01 BP 1482 Ouagadougou 01 Burkina Faso
Tél : +226 25 33 03 09 - Fax : +226 25 33 03 08
Email : cnpb@fasonet.bf - Site web : www.patronat.bf

CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÉ (CNPB)

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tél. : (+226) 25 33 03 09

Fax : (+226) 25 33 03 08

Courriel : cnpb@fasonet.bf

Site web : www.patronat.bf

Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat burkinabé

Directeur de Publication

Philomène YAMEOGO

Rédacteurs

Ferdinand ZOUNGRANA

Wenceslas BANCE

Seydou TRAORE

Alphonse GUIGUEMDE

Alizéta OUEDRAOGO

Conception et Mise en page

Alizéta OUEDRAOGO

Publication

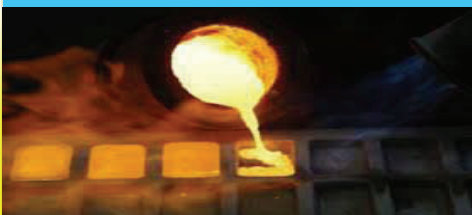
Conseil National du Patronat Burkinabé

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/P.F

ISSN 0796 - 8981



Code minier : les points de désaccords en discussion



Afin d'impliquer de nouveaux acteurs et d'assurer l'intérêt des populations, le Conseil National de la Transition (CNT) travaille à élaborer un nouveau code qu'il veut adopter d'ici fin mai 2015. Mais avant, les auditions du Gouvernement et des acteurs miniers se poursuivent. Et pour sûr, certaines innovations dudit code ne sont pas du goût des acteurs miniers. Pourtant le CNT y tient, raison évoquée : l'intérêt des populations.

Les insuffisances relevées dans l'actuel code sont : abus dans les exonérations douanières, difficultés de prélèvement de taxes sur les activités des exploitants de substance de carrières, etc.

La Commission des Affaires Sociales et du Développement Durable (CASDD) travaille actuellement avec tous les acteurs concernés par ces innovations, aux fins de proposer un Code profitable à toutes les parties. Malgré tout, il y a nombre de points de désaccords, parmi lesquels figurent en bonne place les articles 25 et 26 du nouveau Code, en rapport avec les fonds miniers, l'article 158 sur l'impôt sur les bénéficiaires et l'article 206 sur la répression des infractions.

Concernant l'article 25, son objectif est de créer des fonds. Il s'agit notamment du fonds minier de développement local, du fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine que le CNT veut rebaptiser fond séquestre. Le code en examen fait obligation aux titulaires de permis d'exploitation de mines et aux bénéficiaires d'autorisation d'exploitation industrielle de substances de carrières valides, de contribuer au fonds minier de développement local.

Sur la base de l'ancien texte, ce fonds était alimenté d'une part par la contribution de l'Etat à hauteur de 15% des redevances proportionnelles collectées, liées à la valeur des produits extraits, mais aussi par les titulaires de permis d'exploitation des mines et les bénéficiaires d'autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières, à hauteur de 0,5% de leur chiffre d'affaires hors taxes ou de la valeur des produits extraits.

La nouvelle disposition propose que désormais le taux des miniers soit amené à 1% au lieu de 0,5% prévu. Ce qui n'est pas du goût des exploitants miniers qui estiment qu'ils font déjà beaucoup.

Le second fonds est celui de réhabilitation et

de fermeture de la mine. Toutes les mines du Burkina alimentent déjà un fonds de réhabilitation de l'environnement, qui jusqu'à présent ne contient que 9 milliards de FCFA, montant que le CNT juge insignifiant par rapport au degré de dégradation de l'environnement.

La CASDD propose de transformer ce fonds en un fonds séquestre plus consistant.

L'article 185 du nouveau Code qui traite des avantages fiscaux et douaniers en phase d'exploitation, prévoit que les titulaires d'un permis d'exploitation ou bénéficiaires d'autorisation soient soumis au paiement de l'impôt sur les bénéfices au taux du droit commun, soit 27,5% contre 17,5% auxquels sont actuellement soumises les sociétés minières. Un taux que le CNT estime acceptable car dans beaucoup de pays de la sous-région, il atteint souvent les 30%.

Nouvelle disposition qui ne convient pas aux miniers.

L'article 206 a aussi nécessité une attention particulière de la commission. En effet, il dispose que : « Dans le cadre de la répression des infractions commises en violation des dispositions du présent Code, le Ministère chargé des Mines peut transiger ». L'expression « peut transiger » ne convient pas aux députés. Pour la commission, le ministère en charge des Mines « ne doit même pas transiger ». Pour elle, une telle disposition fait entorse aux procédures judiciaires, et surtout ouvre une porte à la corruption. Cette vision des députés est une méconnaissance totale du monde des affaires qui a besoin de célérité et de souplesse dans le règlement des litiges.

Dans l'ensemble, le CNT veut réduire le trop grand pouvoir que le ministère en charge des Mines avait dans ce secteur. Pour les députés, il faut travailler à impliquer les acteurs tels que le ministère de l'Environnement et celui de l'Economie et des finances. C'est pour cela que le CNT propose que les attributions des titres miniers (artisanal, semi-mécanique ou industriel) soient désormais faites en Conseil des Ministres.

Le code en révision prévoit l'interdiction à certaines autorités de posséder des titres miniers. Ce sont entre autres le Président du Faso, les Ministres, les hauts cadres de l'administration des mines.

Ce sont là, entre autres points de désaccords en discussion. L'audition du Ministre en charge des Mines se poursuivra les 11 et 12 mai. Quant à la plénière qui doit adopter ce nouveau Code, elle se tiendra entre le 20 et 30 mai 2015.

Source: leconomiste du Faso